

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-5 20SGADL0147

SEANCE DU
17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
59

Date de convocation :
11 décembre 2020

Date d'affichage :
18 décembre 2020

OBJET :
AP/CP Financement de la mise en
œuvre du SDTAN - Clôture

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 69

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 67

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 2

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MIL VINGT, le 17 décembre à seize heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, SALLE DE L'ALTO - 2, AVENUE FRANÇOIS MITERRAND - 71 200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - MmeMontserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Sébastien CIRON
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. GOMET (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Sébastien GANE



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« La délibération du conseil de communauté en date du 22 janvier 2015 a acté la possibilité de recourir à la gestion en AP/CP pour une partie des dépenses d'investissement. Cette démarche avait été retenue pour l'opération de mise en œuvre du SDTAN.

Pour rappel, l'Etat avait confié aux départements l'élaboration de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique visant à couvrir l'ensemble du territoire national en haut et très haut débit partout où les opérateurs ne proposent pas de programme similaire. Le SDTAN concernait donc toutes les communes de la CUCM à l'exception du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Le 11 mars 2015, la communauté urbaine a approuvé la convention de partenariat à intervenir avec le conseil départemental pour la mise en œuvre de la phase 1 du schéma directeur sur le territoire communautaire.

Pour mémoire cette phase concernait les communes du Breuil, Montcenis, Montchanin, Sanvignes, Saint-Sernin-du-Bois et Saint-Vallier.

Pour rappel, la convention prévoyait que l'EPCI participe financièrement au programme départemental, dont le montant est calculé sur la base du nombre d'habitants sur les communes concernées (à raison de 150 € par habitant).

Le 1^{er} janvier 2017, le périmètre communautaire a évolué et trois des nouvelles communes (Essertenne, Perreuil et Morey) ont été positionnées en phase 1 du programme départemental.

Fin 2017, le Gouvernement a donné la possibilité aux collectivités territoriales, qui portent les projets de réseaux publics, de mobiliser les nouvelles opportunités de financement privé pour des déploiements complémentaires dans le périmètre des zones d'initiative publique. Ces procédures sont qualifiées « Appels à manifestation d'engagements locaux » (AMEL).

Dans ce cadre, les investissements correspondant au déploiement optique seront intégralement pris en charge par les fonds privés de la Société Covage.

Aussi, les deux tiers du département connaîtront un déploiement du THD sur fonds privés, sans concours de financements publics.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental a acté le remboursement sur 2020 des participations déjà versées au titre de la première étape de déploiement optique départemental, à savoir 1 500 000€.

Au vu de ces éléments, il y a lieu de clôturer l'AP/CP qui avait été créée pour ce projet, de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)
			2017
Financement de la mise en œuvre du SDTAN	1 500 000	UTIAN 116	1 500 000

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet de mise en œuvre du STAN, de la manière suivante:

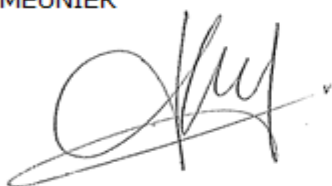
Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)
			2017
Financement de la mise en œuvre du SDTAN	1 500 000	UTIAN 116	1 500 000

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 18 décembre 2020
et publié, affiché ou notifié le 18 décembre 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

